

ment les clauses du traité de Vienne. En 1701, l'année où Raguse transmet ses félicitations à Louis XIV à l'occasion de l'avènement du duc d'Anjou au trône d'Espagne, l'ambassadeur de France à Venise mandait au Roi d'avoir entendu un discours « échappé » au secrétaire de l'ambassade de l'Empereur « dans la maison d'une femme, où apparemment il parloit à cœur ouvert ». D'après le diplomate autrichien, la République de Raguse fournirait à l'Empereur des vaisseaux de transport pour des troupes qui devaient passer dans le Ferrarais. « Si ce discours — ajoutait de La Haye — est véritable, il est bien imprudent. Je ne manque pas d'en informer le cardinal de Janson et je lui mande, en même temps, d'avertir le vice-roi de Naples et de lui proposer de se servir de l'autorité qu'il a sur les Ragusois pour rompre les mesures que les Impériaux pourroient prendre avec eux. » Cependant la nouvelle était démentie de Raguse par le Gouverneur des Armes, don Juan Regitano, qui exerçait en fait les fonctions de représentant diplomatique de Naples.

En même temps, le bruit courut d'une diversion anglaise et hollandaise dans l'Adriatique. Les alliés se serviraient des ports de Raguse « pour favoriser les desseins de l'Empereur ¹. » Puis ce fut de nouveau le tour de celui-ci. Le général vénitien Mocenigo avait informé le Sénat d'un traité conclu entre l'Empereur et Raguse pour le transport des troupes à Naples et en Sicile. Cette nouvelle inquiéta vivement Louis XIV. « Si les avis qui vous ont été donnés d'un traité entre l'Empereur et la République de Raguse se confirment, le principal usage, que

1. De La Haye au Roi, 24 septembre 1071. Affaires étrangères. Venise, *Correspondance politique*, 130, fol. 176.